

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS 336 ET 337**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 336 décrétant des travaux d'entretien et de nettoyage du cours
d'eau Leroux

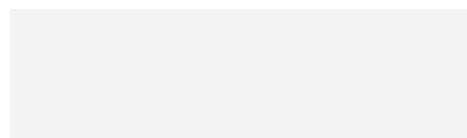
Adoption par le conseil : 20 février 2018

Règlement 337 décrétant des travaux d'entretien et de nettoyage de la branche 2
du cours d'eau Poirier-Leduc

Adoption par le conseil : 20 février 2018

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 23 février 2018.



Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe